



La loi de finances

Vendredi 12 janvier 2024
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Hervé KRUGER

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Docteur en droit
Ancien avocat
Professeur associé à l'université de Bourgogne, Expert-comptable, commissaire aux comptes

Avec la participation de :

Corinne PILLET

Avocate à Paris, Cabinet IFL Avocats
Docteur en droit

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit fiscal et droit douanier

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, experts-comptables, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE

82 avenue du Maine
75014 PARIS

Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1^{er} novembre 2023
au 1^{er} février 2024 – Version 1



EUROJURIS
FRANCE

Programme du séminaire

Objectifs : ce séminaire a pour objectifs de permettre aux participants d'appréhender la loi de finances pour 2024. A l'issue de la formation le participant pourra traiter des dossiers en droit fiscal avec une application de la loi de finances.

Programme pédagogique de la journée :

I. Impôt sur le revenu

- a) Barème de l'impôt et mesures d'accompagnement
- b) Individualisation du prélèvement à la source
- b) modification du régime IR-PME
- c) Crédits d'impôt
- d) Mesures diverses

II. Fiscalité directe des entreprises

- a) Dividendes de source européenne
- b) Intégration fiscale et titres détenus par les salariés
- c) Dispositifs de suramortissement
- d) Micro-BIC des loueurs de meublés de tourisme
- e) Exploitants agricoles
- f) Crédits d'impôt et mesures diverses

III. TVA

- a) Régime de la para-hôtellerie
- b) Groupe TVA et taxe sur les salaires
- c) Aménagement de la franchise en base
- d) Report d'entrée en vigueur de la facture électronique
- e) Mesures en matière de taux
- f) Territorialité de la TVA
- g) Autres mesures

IV. Droits de mutation et fiscalité patrimoniale

- a) Aménagements apportés au régime de l'exonération « Dutreil »
- b) Droits de succession : Déductibilité des dettes de restitution
- c) IFI et déductibilité des dettes
- d) Mesures diverses

V. Contrôle fiscal

- a) Contrôle des prix de transfert
- b) Obligations des intermédiaires tenus au secret professionnel
- c) Pérennisation du dispositif des aviseurs fiscaux
- d) Intérêts moratoires
- e) Autres mesures

VI. Mesures diverses

- a) Taxes sur les véhicules de tourisme
- b) Fiscalité locale
- c) Taxes diverses
- d) Autres mesures fiscales



La loi de finances

Vendredi 12 janvier 2024
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Hervé KRUGER

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Docteur en droit - Ancien avocat
Professeur associé à l'université de Bourgogne, Expert-comptable, commissaire aux comptes

Avec la participation de :

Corinne PILLET

Avocate à Paris, Cabinet IFL Avocats
Docteur en droit

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine
75014 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit fiscal et droit douanier

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, experts-comptables, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE

82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19

formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 1^{er} novembre 2023
au 1^{er} février 2024 – Version 1

 **EUROJURIS**
FRANCE

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Fiscalité des particuliers
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Impôts sur les bénéfices des entreprises
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : TVA et fiscalité locale des particuliers
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam.

Inscription

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
 Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.